

# Le « djihadisme », une maladie mentale ? - Quand G. Collomb veut faire de la psychiatrie un auxiliaire de police

jeudi 7 septembre 2017, par [DELAVIGNE Jean-Claude](#) (Date de rédaction antérieure : 1er septembre 2017).

Au mois d'août, deux faits divers dramatiques ont marqué l'actualité.

- Le 14 août, un chauffeur percutait volontairement, avec sa voiture, la terrasse d'une pizzeria de Sept-Sorts, (Seine-et-Marne), tuant une jeune fille de treize ans et faisant treize blessés.
- Une semaine plus tard, à Marseille, une femme était mortellement fauchée par une camionnette lancée par son conducteur contre des abribus.

Si l'enquête a parlé de l'état psychique perturbé des auteurs de ces actes et d'antécédents psychiatriques, la justice n'a pas retenu, à cette étape, de motivation terroriste.

Pourtant, au lendemain des attentats de Catalogne, Gérard Collomb, ministre de l'intérieur n'hésitait pas à faire le lien entre pathologie psychiatrique et terrorisme : « un certain nombre d'esprits faibles qui voient ce qui s'est passé à Barcelone, qui voient ce qui s'est passé contre le dispositif Sentinelle, se disent « on va passer à l'acte comme ça » ».

Il affichait sa volonté de « mobiliser l'ensemble des hôpitaux psychiatriques [et] des psychiatres libéraux, de manière à essayer de parer« ce qu'il qualifiait de » menace terroriste individuelle ».

A l'appui de ses déclarations, le ministre affirmait, qu'un tiers des personnes figurant au fichier « S » des personnes « radicalisées » « présentent des troubles psychologiques ». Une appréciation invérifiable et dont il porte seul la responsabilité. Il appelait de ses vœux une « collaboration » (*sic*) entre psychiatrie et police permettant d'établir des « protocoles » pour identifier les individus ayant des « délires autour de la radicalisation islamique ».

## **Prévenir pour soigner, ou prédire pour surveiller et enfermer**

Faire de la psychiatrie un outil de maintien de l'ordre, au service de politiques sécuritaires n'est pas nouveau. G. Collomb ne fait que reprendre à son compte et étendre à la « lutte contre le terrorisme » le discours et les politiques de Nicolas Sarkozy dites de « prévention de la délinquance ».

Celui ci, n'avait cessé d'exploiter les faits divers où étaient impliquées des personnes ayant reçu des soins psychiatriques et l'émotion légitime qu'ils suscitent pour attiser les peurs et imposer une législation répressive.

Jouant délibérément sur les mots, les politiques dites de « prévention de la délinquance », ne cherchent pas à prévenir une maladie ou la traiter le plus précocement possible. Elles prétendent « prévenir » un acte délictueux ou criminel, en soumettant à un étroit contrôle, voire en enfermant

une partie de la population désignée comme « à risque ».

La psychiatrie cesse dès lors d'être un outil de soin pour des personnes en souffrance. Elle se réduit à être un auxiliaire du maintien de l'ordre public.

Au nom du danger potentiel que pourrait représenter une personne, il devient possible, sur simple avis d'un « expert », de supprimer, de manière préventive les droits et libertés fondamentaux accordés à tout citoyen.

La collaboration entre psychiatrie et police voulue par G. Collomb s'inscrit ainsi parfaitement dans « l'état d'exception permanent » que le gouvernement, entend instaurer.

### **Inefficacité contre le terrorisme, effets dévastateurs sur le soin**

Syndicats de psychiatres, professionnels, association de familles de malades ont réagi vivement aux propos du ministre. De nombreux communiqués ou articles ont, à juste titre, dénoncé l'absurdité et l'inefficacité des mesures préconisées que leurs effets catastrophiques pour les personnes concernées et pour le soin psychique.

Il est nécessaire de rappeler encore et toujours qu'il n'y a pas plus de personnes relevant de pathologies psychiatriques parmi celles qui commettent des actes criminels que dans le reste de la population. Quant aux personnes que leur état psychique peut amener à des « passages à l'acte », la question posée n'est pas celle d'une collaboration entre police et psychiatrie, mais celle des moyens accordés à la psychiatrie pour mener une véritable politique de prévention et de soins.

Or, de ce point de vue, la nouvelle cure d'austérité imposée par le gouvernement Philippe/Macron aux budgets hospitaliers, le démantèlement en cours du service public de psychiatrie, en particulier le dispositif gratuit de prévention et de soins sur le terrain (Centres Médico Psychologiques), ne peut qu'aggraver la situation et de ce fait favoriser ces « passages à l'acte ».

Le fantasme selon lequel on pourrait éviter les crimes ou les actes terroristes en « dépistant » préventivement et en mettant « hors d'état de nuire » toutes les personnes susceptibles de commettre de tels actes, est à la base des politiques sécuritaires. Il n'en est pas moins absurde. Dans la pratique il n'aboutit qu'à stigmatiser et restreindre les droits et libertés de pans entiers de la population, sans réduire pour autant la criminalité.

Après les musulmans, les malades mentaux, assimilés collectivement au « terrorisme islamiste », se verraient, avec les mesures préconisées par G. Collomb encore davantage discriminés et stigmatisés. Des années d'efforts pour dédramatiser la maladie mentale et permettre aux personnes souffrant de pathologies psychiatriques de vivre dans la cité seraient mises en cause.

C'est aussi la possibilité même du travail de soins, reposant sur un lien de confiance entre les soignants en psychiatrie et les patients qui est menacée. Quel patient irait se confier à un médecin, un psychologue ou un infirmier, sachant que le contenu de l'entretien pourra être retransmis à la police ?

L'Ordre des médecins lui même s'est vu contraint de rappeler au ministre cette vérité élémentaire : « Le secret médical est général, absolu »...« S'il n'y a pas de secret, il n'y a pas de confiance, et sans confiance, il n'y a pas d'action médicale possible. ».

Malgré cette vague de protestation, le silence de la ministre de la santé, A. Buzyn, d'habitude plus

prolix, est particulièrement scandaleux. Sa réaction tient en une phrase digne de M.de La Palice : « pas question de faire jouer aux professionnels de la psychiatrie un autre rôle que celui qui est le leur. » (*sic*).

Au moment où les critiques se multiplient autour du dispositif « Sentinelle » montrant l'impasse des politiques sécuritaires en matière de « lutte contre le terrorisme », le ministre de l'intérieur tente de leur apporter une bouffée d'oxygène avec la psychiatisation du djihadisme.

Le P<sup>r</sup> Emmanuel Hirsch [1] conclut, dans ces termes, sa tribune « lutte contre le terrorisme quel rôle pour les psy ? » dans *Libération* :

*« Il ne faudrait pas que se diffuse au sein de la classe politique et dans l'opinion publique, l'idée selon laquelle la psychiatisation du terrorisme serait de nature à en prévenir, voire à en éradiquer les causes. Car ce serait prendre alors le risque d'y apporter certaines explications ou justifications d'ordre médical, et de nous détourner alors d'autres responsabilités urgentes de cette lutte ».*

C'est précisément parce qu'il n'a nulle envie de s'attaquer aux causes politiques et sociales qui permettent à Daech d'exister et de recruter ses tueurs, parce qu'il s'apprête à poursuivre les interventions militaires, les guerres coloniales, les politiques de discrimination et de désespoir social dont se nourrit la « bête immonde », que le gouvernement auquel appartient G. Collomb veut psychiatiser le terrorisme. Cette manipulation doit être combattue avec la plus grande fermeté, aux côtés des professionnels, des patients et de leurs familles ; la manière dont sont traités les « malades mentaux » étant toujours le signe de l'état de la société .

**J.C. Delavigne**

1<sup>er</sup> Septembre 2017

---

## Notes

[1] ESSF (article 41933), [Lutte contre le terrorisme : quel rôle pour les psy ? « L'exercice de la psychiatrie tient à la qualité d'une relation de confiance dans la continuité d'un parcours de soin »](#).